



Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 mars 2025

Date de convocation

21 MARS 2025

Date d'affichage

21 MARS 2025

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Présents.....26

Votants.....33

N° DEL-25-24

Objet

**Fusion des écoles
maternelle et
élémentaire Hurez-
Saint-Nicolas -
Direction unique**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe – Serge MOREAU, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Christian HANQUET, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Valérie CAPELLE, Karim BERBACHE, Elisabeth VAN ACKER, conseillers municipaux.

Étaient Absents excusés :

Assia LAZREG, adjointe au Maire, avait donné procuration à Serge MOREAU, adjoint au Maire.
Alice DUPONT-DONNET, adjointe au Maire, avait donné procuration à Mathilde BARBIEUX, conseillère municipale déléguée.
Jeanne-Marie BINOT, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe.
Priscilla DZIEMBOWSKI, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Joël QUENTIN, conseiller municipal délégué.
Estelle BOUTE, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Hélène MARTIN, conseillère municipale déléguée.
Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Joël BOUTE, conseiller municipal délégué.
Serge LEKADIR, conseiller municipal, avait donné procuration à Karim BERBACHE, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Frédérique VISTE

COMMUNE DE MARLY (59)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2025

Rapport :

Pour faire suite à la réunion avec les services de l'Inspection de l'Education Nationale concernant la situation organisationnelle des écoles maternelle et élémentaire Hurez-Saint-Nicolas, en lien, d'une part, avec le départ à la retraite de la directrice, puis d'autre part, avec l'impact lié à la forte baisse des effectifs dans les futures années, il semble primordial de pérenniser l'accueil des élèves tout en assurant une continuité éducative entre maternels et élémentaires, portée et impulsée par une seule équipe pédagogique concertée et participative.

L'objectif fondamental est donc que les deux établissements fonctionnent en tant que groupe scolaire sous une direction unique, à compter de la rentrée de septembre 2025.

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales qui affirme que la compétence des affaires scolaires appartient à la commune ;

Vu l'article L.2121-30 du Code général des collectivités territoriales qui subordonne la procédure de création, l'implantation et les conditions d'utilisation des locaux scolaires à l'avis du Préfet ;

Vu l'article L.212-5 du Code de l'Éducation qui précise les conditions de création et d'utilisation des locaux scolaires ;

Vu la circulaire N°2003-104 du 03 juillet 2003 qui définit les modalités de décision en étroite collaboration entre la commune, l'Inspecteur d'Académie et la Direction des Services Départementaux de l'éducation nationale ;

Vu l'article L.212-1 du Code de l'Éducation qui stipule que le conseil municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles ;

Considérant les évolutions démographiques ;

Considérant les échanges avec l'Éducation Nationale et le courrier transmis au Directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Nord en date du 21 janvier 2025 ;

Considérant la volonté de garantir de bonnes conditions d'accueil pour les enfants en veillant à l'adéquation entre les effectifs et la capacité d'accueil des locaux scolaires ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- de se prononcer en faveur de la fusion des écoles maternelle et élémentaire Hurez-Saint-Nicolas, et de la direction unique,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame Nathalie KOSOLOSKY,

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 07/04/2025

ID : 059-215903832-20250327-DEL_25_24-DE

S²LOW

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
-ADOpte la proposition.

La secrétaire de séance
Frédérique VISTE



Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE



Transmis en sous-préfecture le ..06/04/2025.....
Document exécutoire à compter du ..06/04/2025